



**POLE TECHNIQUE  
ESPACES PUBLICS**

## **POINT INFORMATION A DATE**

**En vertu des arrêtés municipaux du 22/04/2026**

### **CIRCULATION - STATIONNEMENT**

#### ***Secteur Centre / Le Port***

##### **PLACE DE LA POISSONNERIE**

- Le **30/04/2026, de 14h00 à 16h00** barrage de rue pour réalisation de travaux (livraison de béton au n° 9 avec camion toupie)
  - Le centre technique municipal mettra à disposition la signalisation pour le barrage de
  - rue
- Le centre technique municipal mettra en place les panneaux information

----

### **STATIONNEMENT**

#### ***Secteur Centre / Le Port***

##### **PLACE DE LA POISSONNERIE**

Le 30/04/2026 de 14h00 à 16h00, le demandeur est autorisé à stationner sur la chaussée (attention au respect de la charte des chantiers cœur de ville).

La circulation des véhicules est interdite PLACE DE LA POISSONNERIE conformément au plan ci joint.

La déviation se fera par les rues adjacentes. Le centre technique municipal mettra à disposition la signalisation pour le barrage de rue.

----

### **CIRCULATION - STATIONNEMENT**

#### ***Secteur Centre / Le Port***

##### **RUE DES VIERGES**

##### **21 RUE DES VIERGES**

- Le 30/04/2026, occupation du domaine public
  - Surface occupée : 28 m<sup>2</sup> autorisation d'occupation du domaine public avec une nacelle au droit du chantier (la circulation devra être maintenue RUE DES VIERGES)
- Le **30/04/2026, autorisation de stationner deux véhicules sur les places de stationnement dans les rues adjacentes** Immatriculation n°1 : GG-524-A  
Immatriculation n°2 : FJ-925-VV

----

##### **JARDIN DE L'HERMINE**

- Du 26/03/2026 au 20/03/2027, mise en service de grue à tour
- Attestation de bon montage

----

**STATIONNEMENT**

***Secteur Centre / Le Port***

**PLACE VALENCIA**

Le 05/05/2026, autorisation de stationner une nacelle au droit du n° 17, PLACE VALENCIA.

Le 05/05/2026 autorisation de stationner un fourgon sur une place de stationnement dans l'intramuros

----

**STATIONNEMENT**

***Secteur Centre / Le Port***

**PLACE MAURICE MARCHAIS**

À compter du 23/04/2026 et jusqu'au 24/04/2026, le stationnement des véhicules est interdit 9 PLACE MAURICE MARCHAIS sur 1 place **conformément au plan ci joint**.

Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

----

**Stationnement - circulation**  
**Secteur Centre / Le Port**

**VANNES COTE JARDIN**

À compter du 04/05/2026 et jusqu'au 11/05/2026, les services de la Ville de Vannes sont autorisés à occuper le JARDIN DES REMPARTS, RUE FRANCIS DECKER dans le cadre de Vannes Côté Jardin.

La circulation des piétons sera interdite dans le JARDIN DES REMPARTS, durant

- la phase de montage, du 04/05/2026 à 07h00 au 09/05/2026 à 10h00 durant
- la phase de démontage à partir du 10/05/2026 à 18h30 jusqu'à la fin du démontage le 12/05/2026 à 07h00
- Du 09/05/2026 à 19h00 au 10/05/2026 à 10h00

À compter du 04/05/2026 à 07h00 et jusqu'au 12/05/2026 18h00, le stationnement des véhicules est interdit sur le parking situé au 14 RUE FRANCIS DECKER. Le non-respect de cette disposition est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Le 09/05/2025 de 15h00 à 19h00, et le 10/05/2025 de 10h00 à 19h00, la circulation sera interdite RUE DE LA PORTE POTERNE.

Des déviations sont mises en place pour tous les véhicules :

- Les véhicules en provenance de RUE DU REMPART seront déviés vers RUE DU MARCHÉ COUVERT
- Les véhicules en provenance de PLACE DES LICES seront déviés par RUE NOÉ, RUE LEHELEC, PLACE DE LA REPUBLIQUE, RUE ADOLPHE THIERS, PLACE GAMBETTA, RUE ALEXANDRE LE PONTOIS

----